



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

**THEME : FINANCES 1.**

**OBJET : DEBAT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES.**

**Etaient Présents** : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés** :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.  
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.  
BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.  
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

### **Absents-Excusés** :

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Le débat d'orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

• **Les objectifs du D.O.B.**

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

• **Les obligations légales du D.O.B.**

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci... ».

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (*TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury*).

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (*TA Versailles, 16 mars 2001, Commune de Lisses*).

Par ailleurs, comme avant toute convocation des conseillers, une note explicative de synthèse doit leur être adressée au moins cinq jours avant la réunion pour les conseillers municipaux des communes de plus de 3 500 habitants.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (*ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005*) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

Cette obligation était auparavant prévue par décret (*décret n° 97-175 du 20 février 1997*).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2013.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 06 FEV. 2013  
PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013  
NOTIFIÉ LE 07 FEV. 2013

Le Maire  
Gérard FROMM



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE BRIANCOURT' around the perimeter and a central emblem. A horizontal line is drawn across the bottom of the stamp.

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2013

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de Briançon est amené à débattre des orientations générales du budget pour l'exercice 2013, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du conseil municipal de Briançon adopté par délibération N° 2010-111 en date du 31 mars 2010 précise que le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire est mis à la disposition des conseillers municipaux 5 jours au moins avant la séance.

- I) La conjoncture française, européenne et internationale
- II) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales locales dans la loi de finances pour 2013 (et dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017)
- III) L'endettement de la commune de Briançon
- IV) Les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2012
- V) Le cadrage général du budget primitif pour 2013
- VI) Les orientations et projets de la commune en 2013
- VII) Le projet urbain « Cœur de Ville »



## I)-La conjoncture française, européenne et internationale

Source : Note de conjoncture INSEE - Décembre 2012

Comme prévu dans le Point de conjoncture d'octobre, les économies avancées ont légèrement accéléré au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 (+0,2% après +0,1%). Derrière ce mouvement d'ensemble apparaissent de grandes divergences : l'activité a nettement accéléré aux États-Unis et au Royaume-Uni, tandis qu'elle s'est de nouveau contractée dans la zone euro et a chuté au Japon.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, l'activité calerait dans les économies avancées (0,0 %), sous l'effet du retour à la normale au Royaume-Uni, et d'un contrecoup aux États-Unis. Elle se contracterait dans la zone euro (-0,3 %) et en France (-0,2 %). Les enquêtes de conjoncture n'indiquent pas d'amélioration franche du climat des affaires depuis plusieurs mois et les premières données d'activité disponibles laissent même attendre une rechute de l'activité, en partie par contrecoup du rebond de la production manufacturière du troisième trimestre.

Toutefois, la demande semble faire preuve d'une certaine résistance. Ainsi, les enquêtes de conjoncture ne laissent pas attendre de décrochage de l'investissement des entreprises et les données de consommation disponibles font état d'une quasi-stabilité, semblant confirmer que la diminution du pouvoir d'achat des ménages serait amortie par la diminution de leur taux d'épargne. Pour servir cette demande, les entrepreneurs accentueraient leur déstockage.

Cette résistance de la demande en France devrait se poursuivre au 1<sup>er</sup> semestre 2013, permettant à l'activité de progresser à nouveau légèrement (+0,1% par trimestre).

Les exportations accéléreraient ainsi quelque peu, sous l'effet du redémarrage de la demande mondiale, et de la dépréciation passée de l'euro. Sous l'hypothèse d'un accord aux États-Unis permettant de limiter l'ampleur du choc budgétaire, les économies avancées redémarreraient en effet progressivement début 2013 (+0,2% puis +0,3% aux premier et deuxième trimestres). D'une part, la demande intérieure dans la zone euro cesserait de baisser grâce à l'apaisement des tensions financières et à l'orientation un peu moins restrictive des politiques budgétaires. D'autre part, les économies émergentes accéléreraient légèrement, du fait notamment de l'assouplissement passé de leurs politiques monétaire et budgétaire.

La demande intérieure serait quant à elle de nouveau atone en France, notamment la consommation des ménages. Après avoir fortement progressé fin 2012, les prélèvements sur les ménages feraient une pause au 1<sup>er</sup> semestre 2013, mais les revenus d'activité continueraient de ralentir. Le retour des gains de productivité spontanés sur leur rythme d'avant-crise, amorcé depuis fin 2011, conduirait en effet à d'importantes pertes d'emplois marchands (un peu moins de 40 000 par trimestre début 2013). La baisse de l'emploi total serait toutefois un peu plus faible, du fait d'une augmentation du nombre d'emplois aidés dans le secteur non marchand. Le taux de chômage atteindrait 10,5% en France métropolitaine mi-2013.

Au-delà des fluctuations trimestrielles du pouvoir d'achat, celui-ci serait sur une tendance baissière (-0,2% sur un an au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013), qui resterait suffisamment modérée pour que celle du taux d'épargne des ménages permette un maintien de la consommation.

Divers aléas sont associés à ce scénario. Le taux d'investissement des entreprises françaises est aujourd'hui relativement élevé. Un ajustement marqué à la baisse, non inscrit dans notre scénario, est donc possible, même si rien dans les enquêtes auprès des entreprises ne permet d'en déceler des signes avant-coureurs. À l'inverse, l'économie française pourrait bénéficier d'un soutien extérieur plus important que prévu, si l'accélération en cours dans les pays émergents prenait de l'ampleur ou si l'apaisement des tensions sur les marchés financiers de la zone euro dégelait rapidement les comportements de dépense des consommateurs et des entreprises.

## II)-Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales locales dans la loi de finances pour 2013 (et dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017)

- LOI n°2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 (LPFP)

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2012 à 2017 présente la stratégie de redressement des finances publiques de la France.

Elle a été promulguée le 31 décembre 2012 et publiée au Journal officiel du 1er janvier 2013.

Le texte définit ainsi les orientations pluriannuelles des finances publiques jusqu'en 2017.

Dans un premier temps le texte prévoit en 2013 le retour du déficit public effectif à 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) puis en 2014 l'inversion de la dynamique de la dette. Dès 2015 le déficit structurel devra être ramené à 0,5% du PIB comme l'exige le "traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance", avant d'atteindre l'équilibre structurel en 2016 et 2017.

La loi de programmation des finances publiques 2012-2017 met ainsi en œuvre par anticipation la réforme organique relative à la programmation des finances publiques (application du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union européenne).

Les concours de l'État aux collectivités locales seront stabilisés en 2013, puis baisseront en 2014 et 2015. Toutefois, la baisse des concours sera conduite en concertation avec les collectivités sur les modalités de sa répartition, avec un renforcement de la péréquation.

Des efforts identiques à ceux prévus pour l'Etat seront donc demandés aux collectivités territoriales et aux opérateurs de l'Etat (par exemple, les établissements publics) au travers des concours financiers. En 2013, un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales, et des principes de responsabilité budgétaire seront expressément définis dans le cadre de l'acte III de la décentralisation.

- LOI N°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013

### 1. Pour participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe des concours aux collectivités locales sera stabilisée en 2013

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'élèvent à 60 milliards d'euros en 2013. Ces concours sont composés de plusieurs dotations :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 5,6 milliards d'euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales ;
- Des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3,8 milliards d'euros ;
- Les autres concours, que l'on appelle l' « enveloppe normée » des concours de l'Etat (dont la DGF), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre.

En 2013, afin de participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales est stabilisée en valeur, c'est-à-dire que son montant 2013 est égal à son montant 2012 (50,5 milliards d'euros). Cet effort permet toutefois d'assurer la préservation des dotations de péréquation.

En revanche, les crédits du fonds de compensation de la TVA augmentent de 120 millions d'euros. Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues.

## 2. Cet effort s'accompagne d'un renforcement de la péréquation

Afin de tenir compte des fortes disparités dans la situation financière des collectivités territoriales locales, principalement liées aux écarts de ressources, la péréquation est substantiellement renforcée dans la loi de finances pour 2013. L'augmentation de la péréquation permet ainsi de renforcer la solidarité entre les territoires et ainsi de rendre plus équitable la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

La péréquation verticale d'abord, c'est-à-dire l'attribution ciblée des concours de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin, est doublée par rapport à l'an dernier : +238 millions d'euros contre +119 millions d'euros en 2012. Ainsi, pour les communes, la dotation de solidarité urbaine augmente de 120 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale de 78 millions d'euros et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros.

La péréquation horizontale - c'est-à-dire la solidarité entre les collectivités - est renforcée en 2013 avec la montée en puissance des fonds de péréquation entre collectivités et l'ajustement des critères retenus, pour une plus grande efficacité.

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) monte en charge comme prévu par la loi. 360 millions d'euros seront répartis en 2013 contre 150 millions d'euros en 2012. De plus, une large concertation avec les membres du Comité des finances locales et les associations d'élus a conduit à modifier certaines règles de fonctionnement de ce fonds, en prenant notamment en compte le revenu par habitant comme critère transversal de charges des collectivités.

- L'année 2013 sera la première année d'application des deux fonds de péréquation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Ces fonds permettront de répartir 50 millions d'euros pour les départements et 26 millions d'euros pour les régions.

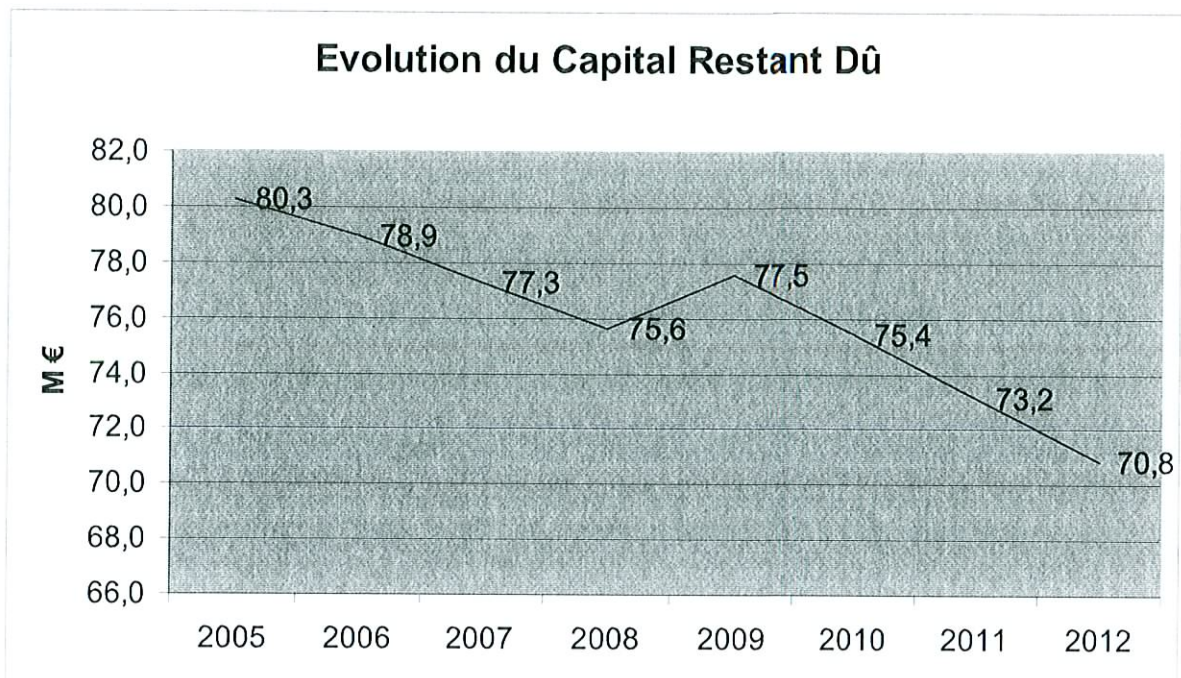
## III)-L'endettement de la commune de Briançon

Au terme de l'exercice 2012, l'encours de dette s'élève à 70,829 millions d'euros.

Les frais financiers représentent 2,920 millions d'euros avec un taux d'intérêt moyen de 3,99%.

Dette au 01/01/2012	Exercice 2012		Dette au 31/12/2012	%
	- Remboursement Dette Ancienne	+ Souscription Dette Nouvelle		
73,165 M€	2,336 M€	0 M€	70,829 M€	- 3,19%

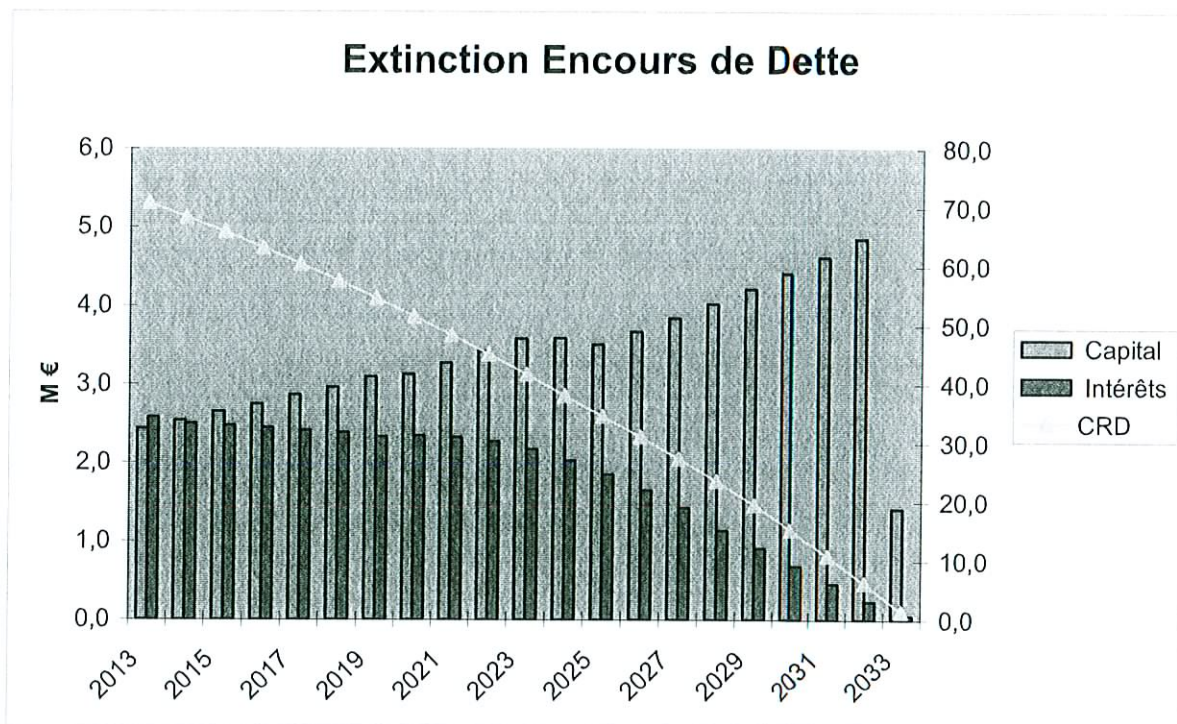
L'encours de dette diminue substantiellement de 3,19%, ce qui représente un amortissement annuel du capital de 2,336 millions d'euros. Briançon poursuit donc son désendettement.



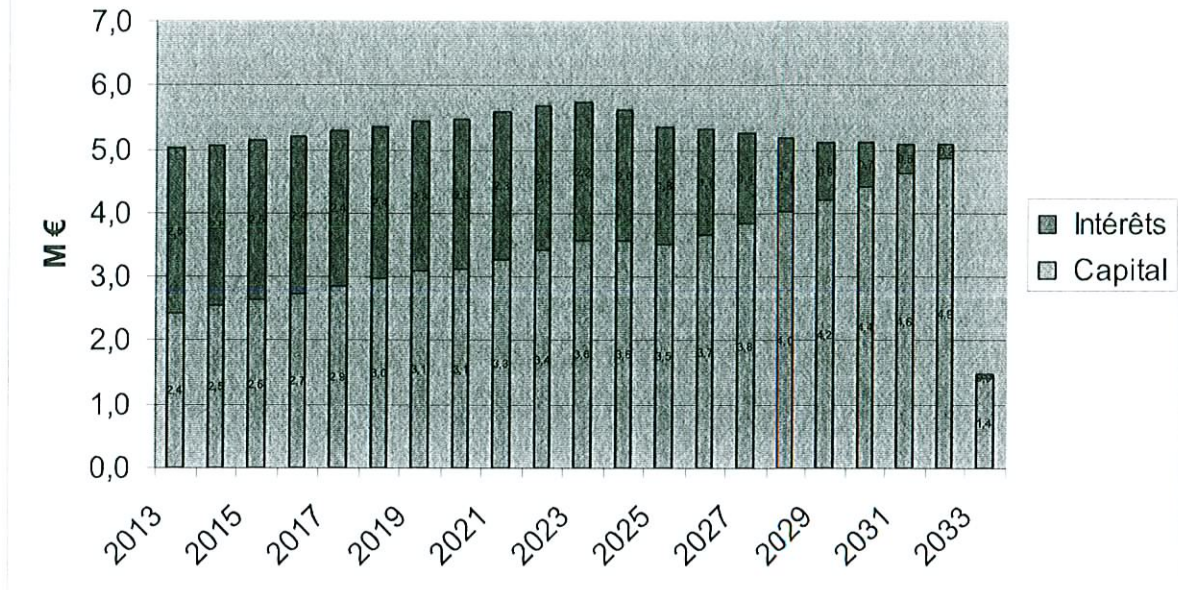
On peut rappeler que la commune a souscrit en 2009 quatre nouveaux emprunts pour un montant de 2,910 millions afin d'assurer le financement de l'indemnité SAUR.

A ce stock de dette bancaire s'ajoutent certains engagements pris par la commune de Briançon, tels que ceux relatifs au Quartier Colaud (484 000 euros au 31/12/2012).

Le profil d'extinction de la dette de Briançon permet de visualiser les contraintes fortes que le budget communal devra supporter au cours des prochains exercices.



## Evolution Annuité de Dette



Sur la base d'une population INSEE de 12 094 habitants ([Site INSEE](#) : Population légale), l'endettement par habitant a ainsi diminué de 193 euros au cours de l'année 2012 (contre 185 euros au cours de l'année 2011 avec une population légale à 12 054 habitants).

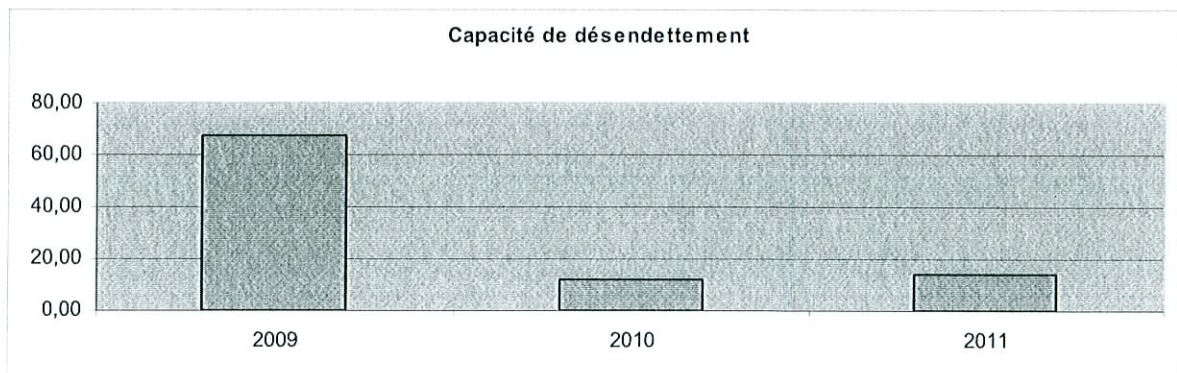
Briançon reste toutefois une des collectivités territoriales les plus endettées de France.

Le niveau d'endettement d'une collectivité territoriale se mesure à partir d'un ratio appelé capacité de désendettement. Ce ratio permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{Encours de la dette}}{\text{Epargne brute}}$$

Selon les derniers chiffres disponibles publiés officiellement par la DGCL, la capacité de désendettement des communes de la même strate démographique que Briançon s'élevait à 4,6 en 2010 ([Source](#) : DGCL « Finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2010 »).

En 2012, la capacité de désendettement de Briançon s'élève, quant à elle, à environ 14 années.





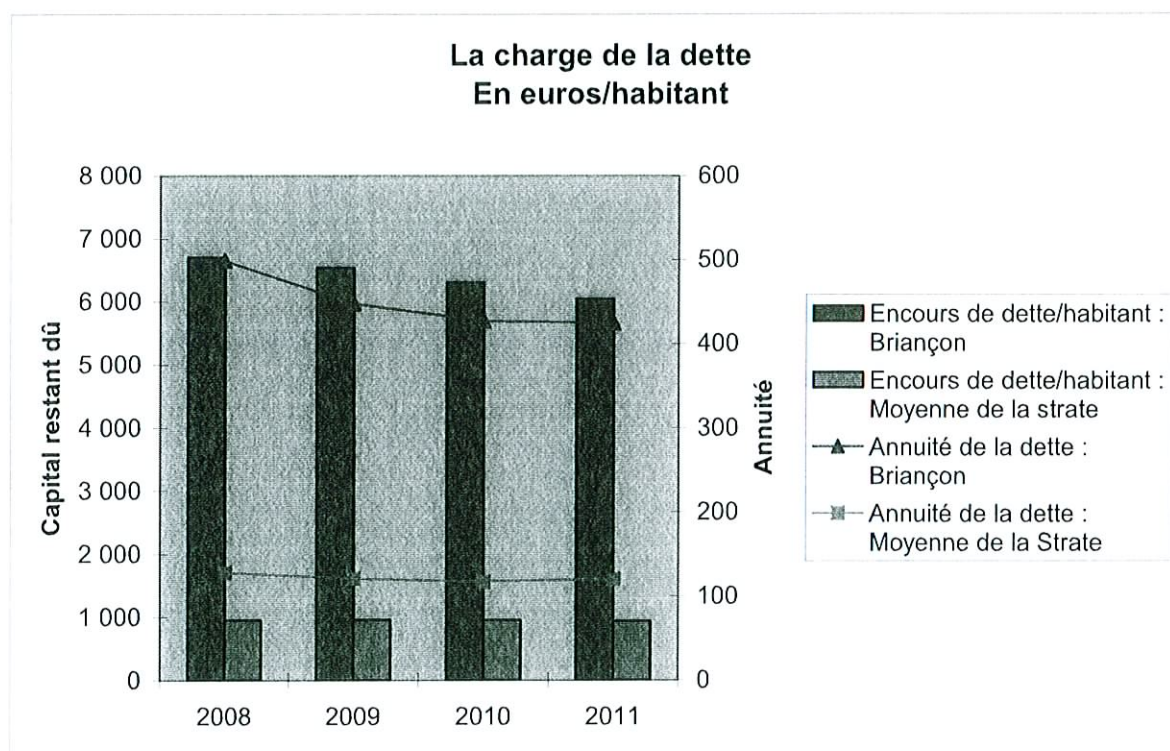
L'analyse des comptes par les services de la DGCL met donc en évidence les contraintes financières très fortes de Briançon par rapport aux moyennes de sa strate démographique.

Endettement	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Encours de la dette au 31/12/2010	75 397	6 230	925
Annuité de la dette en 2010	5 112	422	117

Population légale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2010 = 12 103

Le niveau d'endettement de la commune de Briançon apparaît ainsi comme étant 6,74 fois plus élevé que celui des communes de la même strate démographique.

L'annuité de dette est supérieure de 261% au montant de la strate démographique avec des frais financiers qui représentent 16,2% des charges de fonctionnement de la commune contre environ 2,9% pour la moyenne des communes de la même strate démographique.



#### IV)-Les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2012

Les résultats d'un exercice budgétaire sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Pour la section d'investissement, les restes à réaliser correspondent aux **dépenses engagées non mandatées** telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux **recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes**. Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant. En outre, les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte dans l'affectation des résultats.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2012 se répartissent de la manière suivante :

Opérations (regroupement)	Restes A Réaliser 2012 (estimation)	Répartition (en %)
CRSD	2 014 569	29,28%
Convention d'objectifs quadripartite Patrimoine	1 806 570	26,26%
Acquisition du Quartier Colaud	484 000	7,03%
Autres Restes A Réaliser	2 575 701	37,43%
<b>Total</b>	<b>6 880 840</b>	<b>100,00%</b>

Le **CRSD** a été prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014, ce qui permettra à la commune de terminer dans de bonnes conditions les dernières opérations prévues : 2<sup>ème</sup> phase de l'étude pour un Centre européen de formation aux métiers d'art du bâtiment et du tourisme ; création d'un CIAP ; aménagement de réappropriation touristique du secteur du Champ de Mars ; tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre urbaine du projet « Cœur de Ville ».

Le calendrier de réalisation des opérations prévues par la **convention d'objectifs quadripartite pour le sauvetage des fortifications de Vauban** connaît aujourd'hui un décalage d'une année. En effet, il s'agit d'opérations complexes et longues nécessitant des délais dans la mise en œuvre des marchés, avec des travaux qui ne peuvent être réalisés qu'à partir du mois d'avril.

L'échelonnement sur cinq ans du paiement du **prix d'acquisition du quartier Colaud** négocié avec l'Etat a conduit la commune, avec l'approbation de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à maintenir dans les restes à réaliser les crédits nécessaires au paiement de cette dette. En 2012, la commune a réglé une somme de 316 000 euros (300 000 euros et 16 000 euros par anticipation au titre de la valeur du terrain de La Cartoucherie). La commune règlera donc 300 000 euros en 2013 et 184 000 euros en 2014.

Les principaux autres restes à réaliser sont les suivants :

Intitulé de l'opération	Restes A Réaliser
Travaux Place Gallice Bey	233 958
RN 94 (Grand'Boucle) - Etude 2012/2013	200 000
Travaux Place d'Armes	115 875
Travaux sur les plafonds de la piscine	115 536
Mission d'accompagnement dans le domaine économique des sites fortifiés	105 523
Goudronnage - voiries communales	92 981
Etude et travaux ventilation Piscine	88 037
Solde du Compte 471 - Casino de Jeux	79 833
Sauvetage casernement 13 Randouillet	74 316
FALOCI - Etudes pour la liaison Prorel	60 279
Travaux sur les réseaux - PVR Pramorel	58 433
Remise en état et acquisition de toilettes publiques	53 792
Réfection de la toiture de l'immeuble Les Templiers	51 827
Mise en conformité des feux tricolores - Carrefour Moulin Faure	48 234
Frais d'extension du réseau électrique (liés au Permis de Construire)	43 999
Mail piétonnier des Cros / Les Mouettes	42 594
FALOCI - Etude de requalification du Champ de Mars	40 186
Acquisition d'un chariot élévateur	37 316
Accessibilité voirie personnes à mobilité réduite	36 646
Mini chargeur compact (bobcat)	35 761
Acquisition d'un camion benne	30 849
Dépenses liées aux travaux du Pont de la DDE	29 410
Travaux Route de Grenoble	26 835

## V)-Le cadrage général du budget primitif pour 2013

Compte tenu de la très grande fragilité financière de la commune de Briançon, les orientations budgétaires pour 2013 sont le reflet d'un compromis entre la nécessité de toujours travailler à améliorer les grands équilibres financiers et la volonté politique forte de poursuivre les engagements pris en matière d'amélioration des équipements et des services à la population.

La préparation du budget primitif pour 2013 doit donc tenir compte :

- Des contraintes externes lourdes exposées précédemment ;
- De la volonté municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition ;
- De la volonté municipale de valoriser le patrimoine de Briançon en poursuivant notamment un programme ambitieux de cession d'actifs ;
- De la volonté municipale de poursuivre le désendettement de la Ville.

La capacité d'investissement de Briançon repose donc fondamentalement sur sa capacité à dégager une épargne brute la plus élevée possible en section de fonctionnement.

	2009	2010	%	2011	%	2012 (Budget)	%
<b>+ Recettes de gestion (1)</b>	<b>22 444 713</b>	<b>21 574 425</b>	<b>-3,88%</b>	<b>21 810 430</b>	<b>1,09%</b>	<b>21 996 084</b>	<b>0,85%</b>
Produit des services, du domaine et ventes	1 836 321	1 925 412	4,85%	1 857 572	-3,52%	1 931 490	3,98%
Impôts et taxes	12 996 671	13 216 098	1,69%	13 684 291	3,54%	13 623 418	-0,44%
Dotations et participations	6 704 337	5 452 893	-18,67%	5 398 065	-1,01%	5 385 536	-0,23%
Produits de gestion courante	674 857	818 261	21,25%	727 417	-11,10%	790 394	8,66%
Atténuations de charges	232 527	161 761	-30,43%	143 084	-11,55%	265 246	85,38%
<b>- Dépenses de gestion (2)</b>	<b>15 665 666</b>	<b>15 006 383</b>	<b>-4,21%</b>	<b>15 162 403</b>	<b>1,04%</b>	<b>15 657 811</b>	<b>3,27%</b>
Charges à caractère général	3 629 208	3 317 791	-8,58%	3 335 780	0,54%	3 510 597	5,24%
Frais de personnel	6 406 194	6 481 316	1,17%	6 647 967	2,57%	6 830 540	2,75%
Atténuations de produits	98 299	130 003	32,25%	98 883	-23,94%	139 181	40,75%
Autres charges de gestion courante	5 531 965	5 077 273	-8,22%	5 079 773	0,05%	5 177 493	1,92%
<b>= Epargne de Gestion (3)=(1)-(2)</b>	<b>6 779 047</b>	<b>6 568 042</b>	<b>-3,11%</b>	<b>6 648 027</b>	<b>1,22%</b>	<b>6 338 273</b>	<b>-4,66%</b>
- Remboursement des intérêts de la dette	3 592 757	2 955 300	-17,74%	2 909 508	-1,55%	2 984 920	2,59%
+ Résultat financier (hors intérêts)	255 845	255 834	0,00%	255 834	0,00%	153 172	-40,13%
+ Résultat exceptionnel (y.c. cessions actifs)	-2 285 890	2 468 044	-207,97%	1 169 096	-52,63%	800 538	-31,53%
Dont cessions d'actifs	715 964	618 258	-13,65%	795 380	28,65%	694 757	-12,65%
+ Subvention exceptionnelle FSCT 2012	-	-	-	-	-	900 000	-
<b>= Epargne Brute (4)</b>	<b>1 156 245</b>	<b>6 336 620</b>	<b>448,03%</b>	<b>5 163 450</b>	<b>-18,51%</b>	<b>5 207 063</b>	<b>0,84%</b>

### 1)-La section de fonctionnement

#### En matière de recettes de gestion courante

- La fiscalité directe (taxes foncières bâties et non bâties et taxe d'habitation)

En 2012, le produit des contributions directes (impôts ménages) représentait près de 45% des recettes réelles de fonctionnement du budget primitif de la commune de Briançon.

L'article N°87 de la loi de finances pour 2013 procède à une revalorisation forfaitaire de l'ensemble des valeurs locatives à hauteur de 1,80% applicables aux taxes foncières et à la taxe d'habitation. Ce taux correspond exactement à celui de l'inflation prévisionnelle.

On peut rappeler que la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit dans son scénario macroéconomique l'hypothèse d'inflation suivante :

Indice des prix à la consommation	2013	2014	2015	2016	2017
	1,8%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%

Ainsi, à bases équivalentes et en maintenant les taux d'imposition à leur niveau 2012, la commune pourra disposer en 2013 de ressources équivalentes (en euros constants).

Année/Taxe	Taxe d'Habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Produit Fiscal
	Bases	Bases	Bases	
<b>2009</b>	16 138 573	14 128 876	29 328	9 053 520
<i>Variation en %</i>	2,53%	2,11%	22,32%	2,51%
<b>2010</b>	16 546 772	14 427 395	35 873	9 280 678
<i>Variation en %</i>	3,44%	3,51%	-9,40%	3,80%
<b>2011</b>	17 115 442	14 933 915	32 500	9 633 225
<i>Variation en %</i>	2,56%	2,78%	-6,15%	2,86%
<b>2012</b>	17 554 000	15 349 000	30 500	9 908 442
<i>Moyenne en %</i>	2,84%	2,80%	1,32%	3,05%

Toutefois, l'évolution effective des bases d'imposition reste une inconnue à ce stade de la préparation du budget primitif pour 2013. On peut toutefois indiquer que, entre 2009 et 2012, le produit fiscal a augmenté en moyenne de 3,05% par an (+2,86% par rapport à 2011).

		CA 2011	CA 2012 provisoire	Evolution en %	Evolution en €
Compte 7311	Produit fiscal notifié (Etat fiscal N°1259)	9 516 325	9 798 193	+2,96%	+281 868
	Rôles supplémentaires/complémentaires	116 900	110 249	-5,69%	- 6 651
	Total	9 633 225	9 908 442	+2,86%	+275 217

Comme depuis le début du mandat, **Briançon ne modifiera pas ses taux d'imposition en 2013.**

- L'attribution de compensation versée par la CCB

En 2012, l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Briançonnais représentait plus de 11% des recettes réelles de fonctionnement du budget.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, le montant de l'attribution versée à la commune de Briançon par la Communauté de Communes du Briançonnais a été diminué pour tenir compte du transfert des compétences Beaux-Arts, Maison des Jeunes et de la Culture et cinéma Art et Essai.

En année pleine, elle s'élève désormais, depuis l'exercice 2012, à la somme forfaitaire de 2 499 847 euros (contre 2 715 255 euros sur la période 2007-2010).

- La fiscalité indirecte

En 2012, la fiscalité indirecte (chapitre 73 hors contributions directes et attribution de compensation) s'élevait à environ 6% des recettes réelles de fonctionnement du budget.

Par délibération N°2013 en date du 19 septembre 2012, et conformément aux textes ayant institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'actualisation du coefficient multiplicateur unique applicable en 2013 aux tarifs de référence de **la taxe communale sur la consommation finale d'électricité** dans la limite de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac (coefficient de 8,28 en 2013 contre 8,12 en 2012), soit une réévaluation du coefficient de 1,97%.

Après deux années de hausse en 2010 et 2011, l'année 2012 enregistre une diminution d'environ 27% du produit de **la taxe additionnelle aux droits de mutation**.

(en euros)	2007	2008	2009	2010	2011	2012 provisoire
Droits de mutation	530 227	417 749	297 623	420 186	609 336	442 585
Evolution en %	-	-21,21%	-28,76%	+41,18%	+45,02%	-27,37%
Evolution en €	-	- 112 478	- 120 126	+122 563	+189 150	-166 751

La note de conjoncture des notaires de France de Janvier 2013 précise que les volumes dans l'ancien, qui habituellement s'élèvent à environ 800 000 mutations en moyenne annuelle, devraient s'inscrire en 2012 dans une fourchette de 650 000 à 700 000 ventes. Pour 2013, le volume des ventes ne devrait pas atteindre 600 000 et pourrait même ne pas dépasser 550 000. Il sera d'autant plus faible s'il n'y a pas révision à la baisse des prétentions des vendeurs, ou si ces derniers choisissent de différer la vente de leur bien. Une nouvelle perte de recettes fiscales pour les départements et les communes est donc à craindre. Le volume des ventes des promoteurs en 2012, devrait être plus proche de 70 000 que de 75 000. Les perspectives du logement neuf en 2013 n'ont aucun motif pour être plus brillantes que celles de l'ancien.

Compte tenu de ces perspectives, il conviendra de retenir une hypothèse de baisse du produit des droits de mutation d'environ 15% pour le budget primitif 2013, à 375 000 euros.

Le produit de **la taxe de séjour** a augmenté de près de 15% en 2012 (à environ 119 000 euros contre 103 689 euros en 2011), la taxe de séjour réellement encaissée étant intégralement reversée à l'EPIC Office de Tourisme. L'hypothèse 2013 sera celle d'une stabilisation.

Le **prélèvement sur le produit des jeux** a diminué de 5,57% en 2012, pour atteindre 112 078 euros, avec cependant un reversement par l'Etat à Briançon d'une somme de 13 637 euros au titre de la loi N°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. Hors impact du reversement de l'Etat, le prélèvement sur le produit des jeux du casino de Briançon diminue de plus de 11%.

(en euros)	2007	2008	2009	2010	2011	2012 provisoire
Produits des jeux	361 779	315 046	283 729	113 716	110 830	98 441
Reversement Etat	-	-	-	-	7 857	13 637
Total	361 779	315 046	283 729	113 716	118 687	112 078
Evolution en %	-	-12,92%	-9,94%	-56,40%	+4,37%	-5,57%
Evolution en €	-	-46 733	-31 317	-170 013	+4 971	-6 609

Il conviendra par conséquent d'être très prudent au titre des inscriptions budgétaires 2013.

Le **versement de transport**, instauré par délibération N°245-08 en date du 23 décembre 2008 (au taux de 0,35%) est destiné à financer les transports en commun. En 2011, la commune de Briançon avait perçu la somme de 287 673 euros. En 2012, malgré la crise, ce montant devrait être largement dépassé (produit de 283 750 euros perçu à fin novembre).

- Les dotations et allocations versées par l'Etat

En 2012, les trois principales dotations versées par l'Etat (DGF, DSUCS et DNP) représentaient près de 22% des recettes réelles de fonctionnement du budget primitif. Pour la commune de Briançon, l'évolution des **dotations** 2012 est résumée dans le tableau suivant :

(en euros)	2011	2012	Progression (en %)
DGF forfaitaire	4 592 298	4 592 187	0,00 %
DSUCS	136 352	136 352	0,00 %
DNP	91 975	82 778	-10,00 %
Total	4 820 625	4 811 317	-0,19 %

En 2013, la loi de finances prévoit que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est égal à celui mis en répartition en 2012, toutefois majoré d'un abondement de 99 millions d'euros pour les communes. Les montants de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) augmentent de 120 millions et de 10 millions par rapport aux montants mis en répartition en 2012.

Toutefois, les règles de calcul particulières des attributions individuelles ne permettent pas de savoir, à ce jour, quels seront les montants effectivement versés à Briançon.

Au sein de la dotation forfaitaire des communes, la dotation de base (€/habitant) et la dotation superficie (€/hectare) restent gelées en 2013. L'évolution de la dotation de base sera toutefois fonction de l'évolution de la population. La population de Briançon a légèrement augmenté en 2013 à 12 094 habitants (population légale INSEE 2010 au 1<sup>er</sup> janvier 2013) contre 12 054 habitants en 2012 (population légale INSEE 2009 au 1<sup>er</sup> janvier 2012).

Chaque année, l'éligibilité ou non de la commune de Briançon à la DSUCS et à la DNP constitue une incertitude dans la mesure où le critère déterminant d'attribution concerne l'évolution du potentiel financier, notion définie à l'article L.2334-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, par rapport à la moyenne de la strate démographique. En fait, tout dépend donc de la façon dont évoluent les autres communes concernées par ces dotations.

**Les compensations de l'Etat** sont de divers ordres mais ont toutes le même but, faire prendre en charge par le budget de l'Etat des décisions ayant une incidence sur les finances locales.

Sur les dernières années, le montant des allocations compensatrices s'érode lentement. Par exemple, elles ont diminué de 3,34% en 2012 par rapport à 2011.

Année/Taxe	Compensation TP	Compensation TF	Compensation TH	Total
2006	186 166	53 505	197 372	437 043
2007	164 650	58 209	198 222	421 081
2008	136 352	57 988	207 754	402 094
2009	96 593	53 306	214 775	364 674
2010	87 841	56 166	226 621	370 628
2011	81 332	52 743	229 573	363 648
2012	67 990	45 809	237 701	351 500

Les dotations et allocations seront connues avant le vote du budget pour 2013.

- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été créé par la loi de finances pour 2012 (article N° 144 de la LFI pour 2012).

Il est codifié aux articles L.2336-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa montée en puissance se fera sur 5 ans selon la répartition suivante : enveloppes de 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 puis 2 % des ressources fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre (GFP) à compter de 2016.

Le loi de finances pour 2013 prévoit des adaptations du FPIC, afin notamment de prendre en compte le revenu par habitant dans les critères de prélèvement du fonds. Une simplification du critère de répartition entre intercommunalités et communes est également prévue.

En 2012, la Communauté de Communes du Briançonnais et ses communes membres ont été contributrices au FPIC à hauteur de 98 334 euros, dont 34 181 euros dus par Briançon.

On peut penser que cette contribution augmentera substantiellement en 2013.

- Le Fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées

Après 2 millions d'euros en 2010 et 370 000 euros en 2011, l'Etat a accordé en 2012 à la commune de Briançon, par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé du budget en date du 27 décembre 2012, une subvention de 900 000 euros au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées (FSCT).

On peut rappeler que les aides attribuées au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées constituent des subventions de fonctionnement exceptionnelles non affectées des budgets communaux, que la loi n'a pas entendu conférer un objectif compensateur au FSCT et que les aides versées à ce titre sont destinées à accompagner l'effort d'adaptation des communes et n'ont pas vocation à être pérennisées.

Toutefois, l'éligibilité au fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées est appréciée chaque année, au vu du dossier constitué par la commune.

La loi de finances pour 2013 prévoit une dotation de 10 millions d'euros au titre du FSCT.

Aussi, comme les effets de la fermeture du CNAM ne sont absolument pas compensés à moyen terme ni par le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense signé le 3 juillet 2009, ni par les subventions déjà perçues au titre du FSCT, il semble nécessaire que, eu égard à sa situation budgétaire, la commune dépose en 2013 un dossier de demande d'aide au titre du Fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées.

### En matière de dépenses de gestion courante

- Les charges de personnel et frais assimilés

L'augmentation prévisible de la masse salariale sera extrêmement maîtrisée en 2013, avec un objectif-plafond de hausse fixé à 2% par rapport à l'exercice 2012.

Les charges de personnel représentent environ 36% des dépenses réelles de la section de fonctionnement de la commune de Briançon, contre près de 57% pour la moyenne des communes de la même strate démographique (56,9% en 2010 selon la DGCL).

L'évolution de la masse salariale tient compte en principe des recrutements prévisibles et du Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) qui est une notion importante dans la fonction publique, dans la mesure où celle-ci connaît des carrières à progressivité automatique (changement d'échelon), et le GVT pèse de manière plus lourde à Briançon en raison de l'élévation de l'âge moyen de l'effectif communal (âge moyen d'environ 53 ans selon le dernier bilan social).

Eu égard à la problématique du chômage de longue durée touchant aussi bien les jeunes que les seniors, le conseil municipal de Briançon a souhaité procéder en 2012 au recrutement d'agents territoriaux sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (personnel, culture, cantine scolaire, services techniques). Le contrat d'accompagnement dans l'emploi est un contrat à durée déterminée, destiné à aider les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Ces emplois ont globalement donné satisfaction et ont permis d'apporter une aide efficace aux services municipaux tout en permettant à la commune de percevoir une aide forfaitaire de l'Etat comprise entre 70% et 90% du salaire brut mensuel (16 contrats CAE à la date du 31 décembre 2012).

En 2013, outre la création de 100 000 emplois d'avenir ciblés sur les jeunes les plus en difficulté avec pour objectif d'apporter des solutions plus durables que les contrats aidés antérieurs, la loi de finances pour 2013 prévoit que le nombre des contrats aidés sera maintenu au niveau de 2012. Ces différents dispositifs d'aide à l'emploi permettront à la commune de Briançon de poursuivre sa politique d'aide à l'emploi local.

Par délibération N°270 en date du 19 décembre 2012, le conseil municipal a d'ailleurs décidé la création de postes d'adjoints techniques dans le cadre du dispositif « Emploi d'Avenir ».

L'évolution de la rémunération des agents de la fonction publique a une triple origine : des mesures générales (augmentation du point d'indice), des mesures catégorielles (attribution de points d'indice) et des mesures individuelles. Certaines de ces mesures concernent l'ensemble des agents ou présentent un caractère automatique, tels les avancements d'échelon à l'ancienneté. Les autres traduisent la politique de ressources humaines de la commune liée en partie à l'effort individuel de progression des agents (concours ou examens professionnels).

Pour la valeur du point d'indice, la dernière augmentation de +0,5% a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2010. La loi de finances pour 2013 ne prévoit pas de hausse du point d'indice de la grille salariale des fonctionnaires, qui serait ainsi gelé pour la troisième année consécutive.

Pour les mesures catégorielles, la concertation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations a débuté le 9 octobre 2012, conformément à l'agenda social des huit prochains mois présenté le 4 septembre 2012 par la ministre de la Fonction publique aux organisations syndicales. La révision des rémunérations indiciaires sera discutée avec les organisations syndicales et la refonte des grilles devrait être engagée en 2013.

En 2012, la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2012 a conduit à une revalorisation des grilles indiciaires de certains agents des catégories C et B. De plus, la commune de Briançon a mis en œuvre la réforme portant refonte du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. On peut également rappeler que, par délibération N°199 du 19/09/2012, le conseil municipal a décidé de souscrire une convention d'assistance retraite avec le Centre de Gestion.

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général représentent environ 18% des dépenses réelles de la section de fonctionnement de la commune de Briançon (18,41% au compte administratif 2011).



S'agissant des charges à caractère général, la note de cadrage élaborée dans le cadre de la préparation du budget pour 2013 a donné aux services un objectif de baisse de 5% pour toutes les dépenses sur lesquelles un arbitrage pouvait être opéré, c'est à dire exception faite des dépenses nouvelles ou des dépenses résultant de conventions ou contrats en cours.

Il est toutefois nécessaire dans cet exercice de tenir compte des dépenses qui ont leurs contraintes propres comme, par exemple, l'énergie qui dépend de critères extérieurs que sont les prix internationaux du pétrole d'une part et les conditions climatiques d'autre part.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante représentent environ 28% des dépenses réelles de la section de fonctionnement de Briançon (28,04% au compte administratif 2011).

Par délibération N°284 en date du 31 décembre 2012, le conseil municipal a décidé d'approuver une nouvelle convention de forfait communal avec l'école privée Carlhian Rippert pour la période 2013 à 2015, la précédente convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2012. Le critère d'évaluation du forfait communal est constitué par l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques. Le forfait communal à verser en 2013 à l'école privée Carlhian Rippert s'élève à la somme de 101 423 euros, en hausse de +17,20% par rapport à 2012.

La contribution de la commune de Briançon au fonctionnement de la délégation de service public des transports en commun devra tenir compte en 2013 de la mise en place de la carte jeune pour les collégiens approuvée à l'unanimité par délibération N°251 en date du 31 octobre 2012 et des adaptations apportées au fonctionnement de la carte libre circulation approuvées à l'unanimité par délibération N°252 en date du 31 octobre 2012.

Le mode de calcul de la dotation versée au délégataire de service public de la Piscine-Patinoire (SGEP) est basé sur le total des charges supportées réellement par le délégataire au cours de l'année N-1. Comme ce montant n'est définitivement connu qu'au moment de la remise du rapport d'exploitation, c'est-à-dire au plus tôt le 30 avril de l'année N, le montant prévisionnel à inscrire au budget 2013 devra, comme chaque année, faire l'objet d'une estimation.

#### Dont Les subventions

Les arbitrages budgétaires doivent porter non seulement sur chaque demande formulée mais également sur l'enveloppe globale à inscrire en 2013, enveloppe qu'il convient de maîtriser.

A périmètre identique, il a été décidé de reconduire le montant de l'enveloppe des **subventions aux associations et clubs sportifs** fixé pour 2012, soit environ 950 000 euros.

On peut également rappeler que par délibération N°205 en date du 19 septembre 2012, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Briançon et la **SA Les diables Rouges** au titre de la saison sportive 2012/2013 et le versement d'une subvention d'un montant global de 350 000 € au cours de l'exercice 2013.

Afin d'organiser un fonctionnement plus cohérent du service Animations et Evènements, c'est-à-dire de la mise en œuvre des actions d'accompagnement des associations briançonnaises, de l'organisation des commémorations et des actions d'animation du territoire, il sera proposé une nouvelle ventilation des crédits entre la commune de Briançon et l'**Office de Tourisme Briançonnais** conduisant au vote d'une subvention municipale de 986 000 euros en 2013.

Le montant de la subvention attribuée au **CCAS** sera déterminé ultérieurement sur la base des actions à mettre en œuvre par le CCAS au cours de l'année 2013.

### En matière de charges et produits financiers

- Les dividendes versés par EDSB

Par délibération N°248 en date du 31 octobre 2012, le conseil municipal a décidé d'approuver une augmentation du capital social de la SA d'économie mixte Energie Développement Services du Briançonnais dont la commune est actionnaire à hauteur de 50,83%.

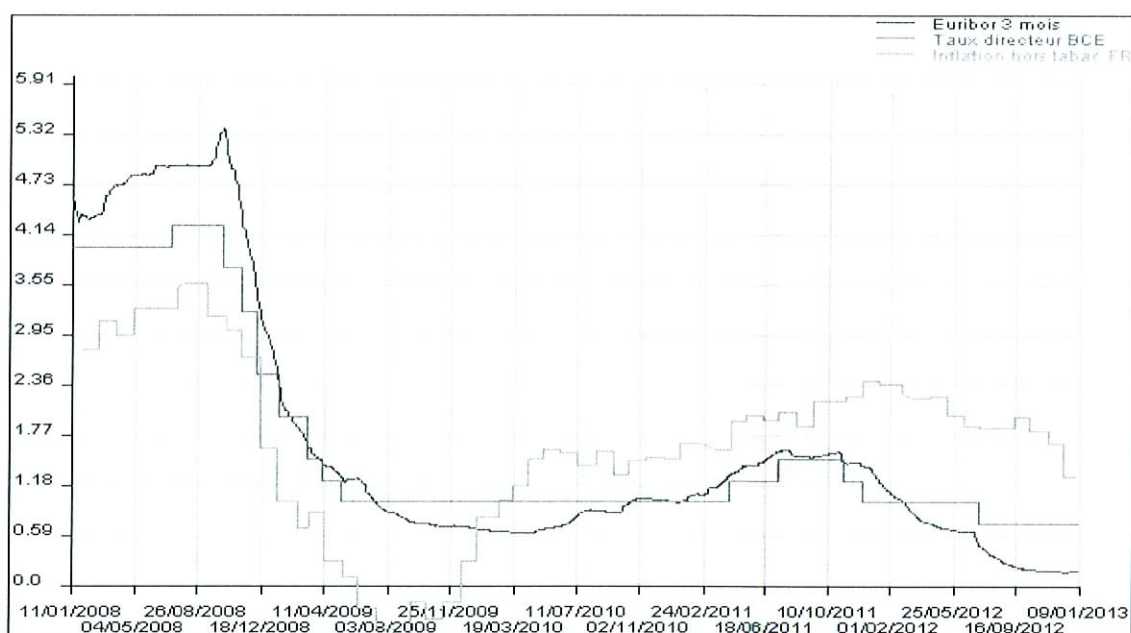
Cette augmentation du capital social d'un montant de 3 millions d'euros doit permettre à la SA d'économie mixte EDSB de poursuivre son développement en renforçant ses fonds propres pour faciliter la souscription des emprunts nécessaires à la réalisation de ses projets d'investissement (Fontenil, Guisane, Cervieres, Les Ayes, poste source, projets de production d'énergie hydroélectrique et projets de production d'énergie biomasse).

Outre un intérêt évident pour l'activité économique locale, ces nouveaux investissements permettront à EDSB de générer des recettes supplémentaires et par conséquent de verser à la commune de Briançon des dividendes majorés au cours des prochaines années.

Dans cette attente, le montant prévisionnel des dividendes 2013 s'élève à 150 000 euros.

- Les frais financiers (Source Finance Active et La Gazette des Communes)

En 2012, avec des taux d'intérêt à moins d'un an aux Etats-Unis, en Suisse ou encore en Allemagne négatifs, les repères ont été brouillés. En zone Euro, les taux d'intérêt de court terme Euribor et autres dérivés ont connu une forte baisse redevenant inférieurs au principal taux de la Banque Centrale Européenne (BCE). L'Euribor 3 mois a ainsi terminé l'année 2012 à 0,186% tandis qu'il l'avait commencé à plus de 1,35% et dépassait 5% en 2008.



Les taux d'intérêt de long terme ont touché, quant à eux, des niveaux jamais atteints depuis plus de 50 ans. Inférieur à 1,5% à fin 2012, le Bund, taux d'intérêt à 10 ans de l'Etat allemand et référence de marché, est resté sous les 2% durant presque toute l'année, brièvement rejoint en fin d'année par les taux français en dépit de la perte par la France de son label AAA chez Standard & Poor's et récemment chez Moody's. A l'inverse, avec une crise de la dette des états toujours rampante, les taux des pays périphériques comme l'Espagne, l'Italie ou la Grèce sont restés très élevés. Les écarts avec les pays du cœur de l'Europe ont beaucoup fluctué et ont eu tendance à se tasser, une conséquence des différents plans d'aide et surtout de l'annonce par la BCE en septembre de la possibilité pour elle d'acheter des titres publics en masse.

En 2013 et au-delà, les instituts de conjoncture ne sont guère optimistes concernant les perspectives pour la croissance et pour l'emploi en Europe. Les impacts de la crise et les difficultés structurelles auxquelles l'économie européenne fait face ont réduit sa capacité à croître, la croissance de long terme étant aujourd'hui estimée autour de 1,5%. Dans ce contexte, en l'absence d'amélioration conjoncturelle dans un contexte de reflux de l'inflation, la BCE baisserait son taux de refinancement au premier semestre 2013 pour l'amener à 0,5%. Mécaniquement les taux courts baisseraient encore d'avantage avec un Euribor 3 mois qui évoluerait entre 0 et 0,4% durant l'année 2013. Avec une telle orientation de la politique monétaire, des perspectives économiques peu encourageantes mais aussi une tendance à la renationalisation de l'épargne, les taux d'intérêt de long terme n'augmenteraient pas non plus laissant le Bund allemand autour de 1,5% et l'OAT française autour de 2%.

La charge de la dette en 2013 pour le budget principal peut donc être estimée, en première approche, à environ 5,010 millions d'euros (2,432 millions d'euros en remboursement de la part en capital et 2,578 en frais financiers) pour un taux moyen proche de 3,65%.

### En matière de charges et produits exceptionnels

Par délibération N°091 en date du 21 mars 2012, le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'apurement des comptes 2761 « Créances pour avances en garantie d'emprunt » et 2763 « Créances sur des collectivités et établissements publics » par l'émission de titres de recettes aux subdivisions concernées du compte 27 et de mandats de paiement au compte 678 « Autres charges exceptionnelles » pour un montant total de 970 584,85 euros.

Compte tenu de l'ancienneté et du montant des sommes concernées, l'étalement de la charge a été programmé sur une durée de cinq ans selon l'échéancier ci-dessous :

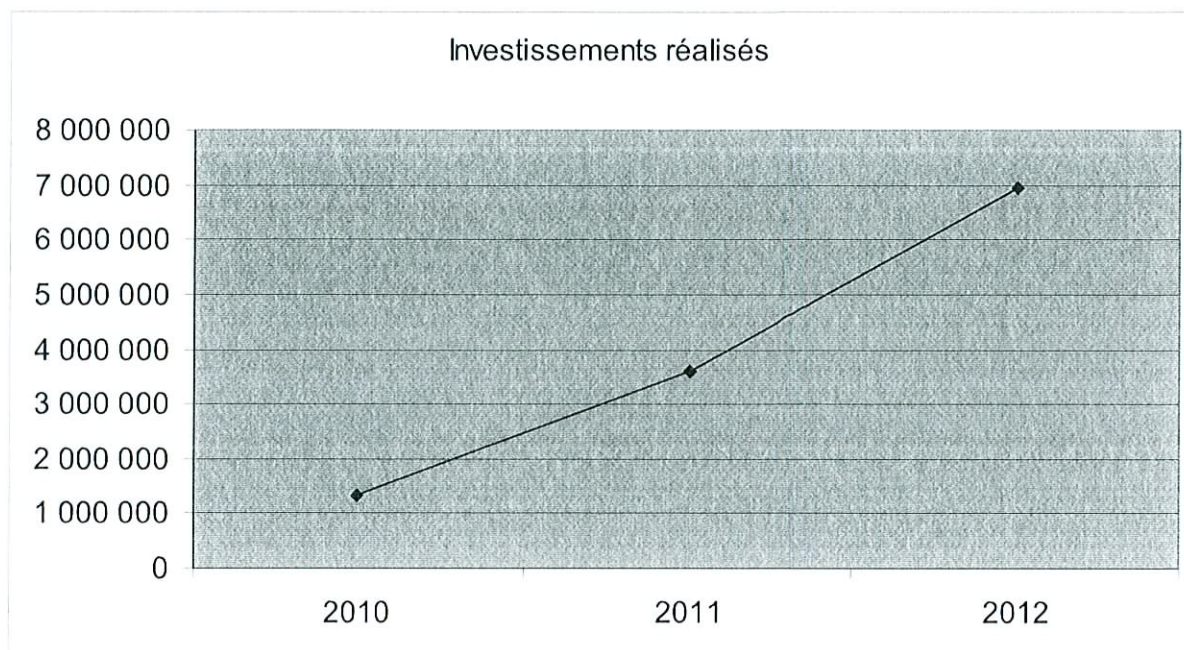
Compte	2012	2013	2014	2015	2016	Total
2761	192 627,43	66 365,91				258 993,34
27631	394,44					394,44
276348	1 000,00	23 270,00				24 270,00
27638		104 500,00	79 345,31			183 845,31
			115 000,00	194 000,00	194 081,76	503 081,76
Total	194 021,87	194 135,91	194 345,31	194 000,00	194 081,76	970 584,85

### 2)-La section d'investissement

Du fait de la crise économique et afin de soutenir l'activité locale, l'investissement sera vraisemblablement maintenu en 2013 à un niveau important pour Briançon.

Toutefois, au moment de la rédaction de ce document, le niveau d'investissement de la commune n'est cependant pas encore arrêté puisqu'il dépendra en grande partie de la capacité des partenaires financiers de la commune à soutenir les projets à réaliser en 2013.

L'évolution du niveau des investissements réalisés par la commune de Briançon depuis 2010 est retracée dans le graphique ci-dessous (total des dépenses d'équipement comprenant le prix d'acquisition du Quartier Colaud et l'augmentation de capital EDSB).



Cinq sources de financement des investissements peuvent être identifiées :

1. **L'autofinancement**, c'est-à-dire l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement.

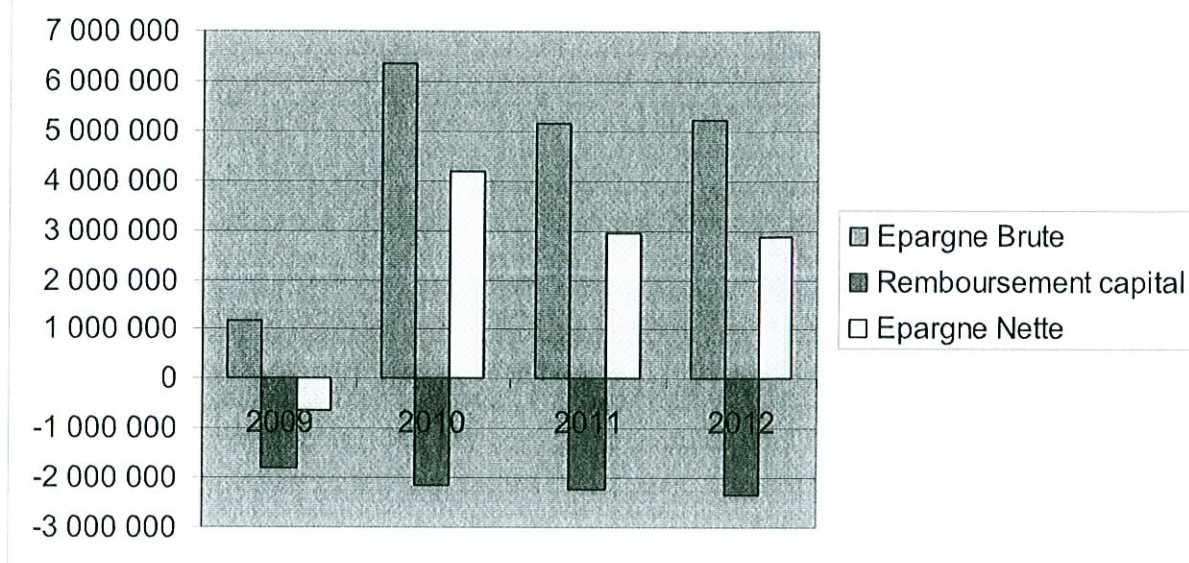
L'épargne brute constitue normalement la source de financement des investissements la plus saine pour une collectivité territoriale dans la mesure où elle est récurrente, ce qui n'exclut toutefois pas des mouvements à la hausse ou à la baisse en fonction des exercices budgétaires.

L'épargne brute dégagée doit servir en priorité à couvrir l'amortissement des emprunts.

A ce stade du processus budgétaire, le projet de budget de fonctionnement pour 2013 devrait s'établir à des niveaux proches de 2012, l'objectif de la commune étant de dégager un autofinancement propre à l'exercice supérieur ou égal à celui du budget 2012.

	2009	2010	%	2011	%	2012 (Budget)	%
Epargne de Gestion	6 779 047	6 568 042	-3,11%	6 648 027	1,22%	6 338 273	-4,66%
Subvention exceptionnelle FSCT 2012	-	-	-	-	-	900 000	-
Epargne Brute	1 156 245	6 336 620	448,03%	5 163 450	-18,51%	5 207 063	0,84%
- Remboursement capital (y.c. cautions)	1 804 210	2 139 263	18,57%	2 232 770	4,37%	2 347 124	5,12%
= Epargne Nette	-647 965	4 197 357	-747,78%	2 930 680	-30,18%	2 859 939	-2,41%

## Evolution de l'Epargne Nette



### 2. Les ressources externes, (TLE, FCTVA, amendes de police, subventions d'équipement)

Le **FCTVA** peut être estimé à 580 000 euros pour 2013 (contre 376 315 euros en 2012), soit une hausse qui traduit l'augmentation du volume des investissements réalisés en 2012, et, en première approche, la **Taxe Locale d'Équipement** à 150 00 euros (contre 182 783 euros).

Le **produit des amendes de police** sera connu un peu avant le vote du budget primitif. Il est réparti nationalement au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité.

En 2012, il s'élevait à 203 021 euros (amendes émises en 2011). La loi de finances pour 2013 prévoit une hausse de 3% de l'enveloppe affectée aux collectivités territoriales.

**Les subventions d'investissement** sont des aides accordées par différents partenaires (Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, ...etc.) pour aider la commune à financer ses investissements. Ces subventions sont versées pour des opérations bien déterminées.

Les gros investissements de la commune se concentreront sur des programmes pluriannuels : CRSD, convention d'objectifs quadripartite 2012-2014 pour le sauvetage des fortifications de Vauban, contrat de développement entre le conseil régional PACA et la CCB.

Cette contractualisation doit ainsi permettre d'obtenir un taux optimum de subvention.

- Le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD)

L'avenant N° 2 au CRSD a apporté deux modifications essentielles pour Briançon :

- 1)-La **prorogation pour une durée de deux années**, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014, de la durée de réalisation du contrat de redynamisation des sites de défense.

Pour obtenir cette prorogation, la commune de Briançon a fait valoir ses arguments : la signature tardive de l'acte de vente du site de Berwick, la longueur des procédures de marchés publics et des procédures d'urbanisme difficilement compatibles avec un temps restreint de réalisation ; les aléas climatiques avec une bi-saisonnalité conditionnant fortement les opérations de travaux et d'aménagement ; les difficultés financières de la commune et les délais de « validation » des budgets communaux par la Chambre Régionale des Comptes ; l'harmonisation et la compatibilité des programmes avec les autres partenaires et institutions.

2)-Le redéploiement des fiches N°9 « Opération préparatoire à habitat collectif primo accession – Viabilisation » et N°10b « Gestion des accès des circulations internes - Caserne Berwick » permettant de redéfinir la fiche 10b dans son calendrier, ses objectifs et son périmètre de localisation « **Etudes et travaux d'aménagement de desserte, de requalification des voiries et espaces publics existants permettant un accès au futur quartier Berwick-Colaud ainsi que la création de voirie interne et réseaux publics propres à ce quartier** ».

L'objectif de la fiche N°9 était initialement de réaliser des travaux de viabilisation d'un terrain cédé par l'Etat à la commune, situé en bordure de la caserne Berwick et en contrebas de l'avenue du Lautaret, phase préparatoire à la réalisation d'une opération d'habitat collectif en primo-accession. Toutefois, il est apparu assez vite que l'aménagement de ce terrain devait être envisagé dans la continuité des aménagements de la caserne Berwick, avec une vue globale des flux et accès. L'étude d'urbanisme en cours dans le cadre du CRSD permettra ainsi de déterminer les priorités des travaux de viabilisation à réaliser sur l'ensemble du secteur.

L'avenant N°2 définitivement signé le 26/11/2012 permet donc de valider principalement des modifications intervenues à l'intérieur des plans de financement de certaines opérations sans que les subventions allouées par les différents financeurs en soient modifiées.

#### Le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (Avenant N° 2)

N° Fiche	Opérations	Coût HT	Plan de Financement					
			Europe	Etat CRSD	Etat Autre	CRPACA	CG05	Maître d'Ouvrage
4	Etude Centre européen de formation aux métiers d'art du bâtiment et du tourisme	65 000	0	0	20 000	20 000	20 000	5 000
5a	Mise en valeur du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO - Chargé de mission sur 3 ans	193 000	81 000	0	35 000	36 000	0	41 000
5b	Mise en valeur du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO - Reproduction des plans reliefs de Briançon Phase 1	215 200	0	0	0	56 000	46 635	112 565
6	Espace muséographique : réhabilitation bâtiment et scénographie	500 000	0	160 000	0	150 000	90 000	100 000
7a	Centre de Congrès - Etude de faisabilité	65 000	0	52 000	0	0	0	13 000
8a	Développement de la capacité de stationnement - Acquisition parkings Aigle Bleu	3 553 511	0	0	0	560 700	1 181 113	1 811 698
8b	Développement de la capacité de stationnement - Aménagement parkings Aigle Bleu	250 000	0	134 750	0	65 250	0	50 000
8c	Amélioration de l'offre de stationnement pour un meilleur usage des transports collectifs (aménagement parkings) :	640 250	0	325 250	0	107 000	80 000	128 000
8d	Aménagement de réappropriation touristique du secteur du Champ de Mars	410 490	0	0	0	175 000	152 000	83 490
10a	Etude de développement local	300 000	150 000	90 000	0	0	0	60 000
10b	Etudes et travaux d'aménagement de desserte, de requalification des voiries et espaces publics existants permettant un accès au futur quartier Berwick-Colaud ainsi que la création de voirie interne et réseaux publics propres à ce quartier	650 000	0	380 277	0	89 723	50 000	130 000
TOTAL commune de Briançon		6 842 451	231 000	1 142 277	55 000	1 259 673	1 619 748	2 534 753

A ce jour, on peut indiquer que toutes les opérations du CRSD sont soit réalisées en totalité, soit inscrites dans les restes à réaliser pour une fin de réalisation en 2013 et 2014.

On peut également rappeler ici que, par délibération N°232 en date du 31 octobre 2012, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre urbaine du projet « Cœur de Ville » à l'équipe dont le mandataire est Pierre-Louis FALOCI, la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre étant intégralement financée par la Fiche N° 10b du CRSD.

- La convention d'objectifs quadripartite pour le sauvetage des fortifications de Vauban

Par délibération N°099 en date du 20 avril 2012, le conseil municipal de Briançon a approuvé une convention d'objectifs quadripartite entre la commune de Briançon, le conseil général des Hautes-Alpes, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat au travers de laquelle, les quatre partenaires s'engagent pour une durée de trois ans (2012-2014) à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de travaux de sauvegarde et de mise en sécurité du patrimoine fortifié de Briançon inscrit à l'UNESCO, éléments patrimoniaux essentiels au développement culturel, à l'animation et au rayonnement de Briançon et de sa région.

Le but de cette convention d'objectifs est d'arriver à programmer une dizaine d'opérations (études et travaux de sauvetage et de conservation) sur la période 2012-2014. Avec un taux de subvention de 80% pour ces projets d'investissement liés au Patrimoine, la commune fait ainsi jouer à fond un effet de levier important qui permet d'optimiser son intervention.

Opérations (Montant HT)	2012	2013	2014	Total
<b>Fort des Salettes</b>				
Front Est	470 000			470 000
<b>Enceinte de Ville</b>				
Pont Porte de Pignerol	700 000			700 000
Courtine Front Ouest				
Redans Champ de Mars	20 000	400 000		420 000
Terrasse Bastion Place Eberlé	270 000			270 000
Remparts			300 000	300 000
<b>Fort Dauphin</b>				
Bastion Nord Est		700 000	800 000	1 500 000
<b>Fort du Randouillet</b>				
PAT Casernes 11 et 12	40 000			40 000
Mise hors d'eau Caserne 12		400 000		400 000
Mise hors d'eau Caserne 11			400 000	400 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>4 500 000</b>
Subventions Etat 40%	600 000	600 000	600 000	1 800 000
Subventions Conseil Régional 20%	300 000	300 000	300 000	900 000
Subventions Conseil Général 20%	300 000	300 000	300 000	900 000
<b>Total Recettes</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>3 600 000</b>
<b>Autofinancement Briançon HT</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>900 000</b>

A l'origine l'Etat s'était engagé à financer les projets de la convention quadripartite à hauteur de 50% (40% au titre des crédits Monuments Historiques et 10% au titre de la DETR). Malheureusement, ces deux sources de financement sont, en définitive, incompatibles et la part de l'Etat a donc été ramenée à 40%. Les 10% prévus au titre de la DETR 2012, soit 150 000 euros, ont donc été affectés à d'autres opérations par trois délibérations en date du 04/07/2012 : Aménagement de la place Gallice Bey pour 94 861 euros, Mail piétonnier des Cros pour 29 264 euros et réfection du sol du gymnase des Garcins pour 25 875 euros.

On peut rappeler que, créée par l'article 179 de la loi de finances pour 2011, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR). La loi de finances pour 2013 en a fixé le montant à 616 millions d'euros, stable par rapport à 2012.

Les dossiers présentés par la commune de Briançon au titre de la programmation DETR 2013 seront proposés au vote du conseil municipal au début de l'année 2013.

- Le contrat de développement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /CCB 2012-2015

En 2012, la Communauté de Communes du Briançonnais a signé une convention de partenariat « Contrat de développement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Communauté de Communes du Briançonnais – 2012-2015 » dans le but de réaliser des projets d'intérêt communautaire, dans une vision partagée de l'aménagement du territoire et la volonté de faire de l'environnement un outil de développement. La démarche vise notamment à renforcer les liens entre la région et son espace le plus septentrional et le plus alpin.

Plusieurs projets concernent directement la commune de Briançon.

Opérations Briançon (Montant HT)	Montant	Subvention Région		Solde
		%	Montant	
Acquisitions foncières Passerelle du Prorel	650 000	30%	195 000	455 000
Requalification du pied de station - Etudes	30 000	30%	9 000	21 000
Requalification du pied de station - Travaux	300 000	35%	105 000	195 000
Requalification Boulevard du Lautaret	1 500 000	20%	300 000	1 200 000
Création d'un CIAP	750 000	20%	150 000	600 000
Sauvegarde du patrimoine fortifié	4 500 000	20%	900 000	3 600 000
Total	7 730 000	21,46%	1 659 000	6 071 000

Suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre urbaine du projet « Cœur de Ville » à l'équipe dont le mandataire est Pierre-Louis FALOCI, la commune a sollicité la modification et la réaffectation des crédits pour deux opérations la concernant : Acquisitions foncières Passerelle du Prorel et Requalification du pied de station – Etudes et Travaux.

En effet, l'équipe de Maîtrise d'œuvre désignée ayant proposé un projet global de requalification du pied de station comprenant une liaison vers le quartier Berwick-Colaud, futur cœur de ville pour le Briançon de demain, il apparaît aujourd'hui pertinent, d'un point de vue opérationnel de grouper les deux opérations mentionnées ci-dessus puisqu'elles concourent au même objectif fonctionnel et urbain : le « projet Prorel ».

La tranche conditionnelle N°6 du marché « Cœur de Ville » relative au projet Prorel a d'ailleurs d'ores et déjà été affermée conformément à la délibération N°232 du 31/10/2012.

### 3. Les cessions d'actifs immobiliers

Plusieurs cessions importantes devraient aboutir au cours de l'exercice 2013 : les parcelles cadastrées Section AW N°317 et N°403 Lieudit Les Preyts (pour un montant de 370 000 euros) ; le bâtiment de l'Ex-DDE (pour un montant de 1 015 000 euros) ; les parcelles cadastrées AX N°319, 320, 322 et 321 partielle ZA Le Chazal (Délibération N°194 du 19/09/2012 pour un montant de 204 840 euros) ; les parcelles cadastrées AR N°188, 190 et 191 La croix du Frêne (Délibération N°195 du 19/09/2012).



#### 4. Les emprunts : L'impossibilité pour Briançon d'emprunter

En principe, le fonctionnement d'une commune exerce un effet de levier très important sur l'investissement : celui-ci s'exerce au travers de l'endettement, mais à solvabilité constante dès lors que la commune est en mesure de dégager chaque année une épargne suffisante. En effet, toute épargne supplémentaire récurrente permet en principe d'honorer une annuité d'emprunt du même montant, c'est-à-dire d'emprunter pour financer les investissements.

Aujourd'hui, compte tenu de sa situation financière, non seulement la commune de Briançon ne peut pas faire appel à l'emprunt pour financer ses investissements, mais les frais financiers payés chaque année en section de fonctionnement absorbent une grande partie de ses recettes réelles de fonctionnement, grevant d'autant sa capacité d'autofinancement.

Pour investir, Briançon doit donc à la fois maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de dégager un autofinancement suffisant et faire appel à des subventions extérieures.

Au 31 décembre 2012, le stock de dette de la commune de Briançon s'élève à 70,829 M€.

#### 5. La variation du fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables (dotations et réserves, subventions, amortissements, provisions, emprunts) sur les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). En bref, il mesure la couverture des investissements par des ressources stables de moyen et long termes. A la clôture de l'exercice, calculé au 31 décembre de l'année, il correspond donc à l'excédent global de clôture. Il permet de couvrir les décalages entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

En 2013, la commune de Briançon pourra s'appuyer sur l'excédent dégagé au titre de l'exercice 2012, bien sûr après couverture du solde des restes à réaliser au 31 décembre.

### VI)-Les orientations et projets de la commune en 2013

L'année 2013 verra se poursuivre et s'approfondir la politique engagée depuis trois ans avec la volonté de développer une action cohérente dans une vision de long terme ; une vision de long terme qui prend en compte le caractère indissociable de la solidarité, du développement durable et de la revitalisation économique et se concrétise aujourd'hui notamment par la mise en œuvre du projet « Cœur de Ville » ou la contractualisation pluriannuelle des programmes d'investissement de Briançon avec le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense, la convention d'objectifs quadripartite pour le sauvetage des fortifications de Vauban ou le contrat de développement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/CCB 2012-2015.

Afin de répondre au plus juste aux diverses attentes des briançonnais et d'améliorer leur quotidien, la commune poursuivra ses efforts d'adaptation des services publics avec le développement et l'approfondissement de la formation des agents territoriaux et l'amélioration des moyens des services municipaux (logiciels, moyens informatiques, véhicules, ...etc.).

Briançon procédera notamment à la refonte totale de son site internet. En effet, ce projet doit permettre de valoriser le territoire, le patrimoine et l'actualité de la ville, mais surtout de simplifier le quotidien des habitants de notre commune, en offrant de nouveaux services en ligne (informations et contacts relatifs aux formalités, formulaires, paiement en ligne, ...etc.).

- **Briançon plus solidaire**

*Enfants, jeunes, familles et seniors : la commune s'emploie à améliorer le quotidien de tous. Un pari humaniste qui s'inscrit dans le projet Ville-Santé OMS de Briançon.*

La santé doit aujourd'hui être appréhendée comme une question globale et il convient donc d'agir sur tous ses déterminants : l'accès aux soins pour tous mais aussi les conditions de vie et de travail, la qualité de l'environnement, des relations sociales, de la culture,... etc.

En mai 2010, date de son adhésion au réseau, Briançon est devenue une Ville-Santé OMS. Le projet Ville-Santé OMS de Briançon s'articule autour de 4 thématiques principales : santé prévention éducation/défense de la station sanitaire/action sur l'environnement/échanges avec l'extérieur, mais a vocation à irriguer tous les champs d'intervention de l'action municipale.

De nombreux projets solidaires ont d'ores et déjà vu le jour (création de jardins familiaux, installation de défibrillateurs en ville, partenariat avec l'Etablissement Français du Sang ou le CPIE, création d'une douche municipale, création d'un lieu de partage dans la cité Vauban, mise en place de cantines décentralisées dans les écoles, transports scolaires gratuits, carte solidarité pour les transports urbains, élargissement du barème de la carte club, ...etc.).

D'autres sont à venir sur la base de l'analyse des besoins sociaux conduite par le CCAS. En effet, le CCAS de Briançon a fait procéder au cours de l'année 2012 à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Cette démarche, basée sur l'observation préalable des besoins des briançonnais, permettra au CCAS de mettre en œuvre la politique sociale de la commune en dégagant des priorités d'action, dans un contexte national marqué par le renforcement des contraintes budgétaires.

La commune commencera également à étudier la mise en place d'un projet éducatif local (PEL) en relation avec les nouveaux rythmes scolaires. En bref, il s'agit d'une démarche partenariale, une politique éducative de la commune, en accord avec les autres acteurs de l'éducation : État, associations culturelles, sociales, de protection de l'enfance, ...etc. ayant pour objectif d'associer les compétences afin de favoriser le développement et l'intégration des jeunes dans la société et dans l'environnement local au sein desquels ils vivent.

Les actions en relation avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS) seront poursuivies. Le PNNS est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Pour le PNNS, la nutrition s'entend comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique. En 2013, les actions de la commune passeront notamment par un travail de réorganisation de la cuisine centrale avec de nouveaux moyens humains et matériels permettant d'augmenter la part des produits frais dans les cantines (amélioration de la traçabilité avec un logiciel ad hoc, gestion des stocks, ...etc.) et l'introduction de plus de produits bio et de produits de proximité dans les menus.

- **Briançon plus durable**

*Briançon œuvre pour traduire en actions son engagement en faveur du développement durable. Objectif : préserver l'avenir des générations futures.*

Prenant acte de l'état très dégradé du réseau d'eau, la commune a encouragé dès 2009 la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome à engager des travaux afin de garantir la défense incendie et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des briançonnais, tant en quantité qu'en qualité. La rupture de canalisation survenue en novembre 2012 ne peut que renforcer notre conviction quant à la nécessité de poursuivre dans cette voie.

Briançon souhaite également accompagner la SA d'économie mixte EDSB dans ses projets de développement durable (Fontenil, Guisane, Cervieres, Les Ayes, poste source, projets de production d'énergie hydroélectrique et projets de production d'énergie biomasse) afin de porter à 50% la part de la production d'électricité consommée par les briançonnais.

Le projet de voie verte sera poursuivi. La voie verte reliant Le Casset à la gare de Briançon, à pied ou à vélo, constitue un équipement qui s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il contribue à l'aménagement du territoire en fédérant les énergies locales autour d'un aménagement structurant, au-delà du simple territoire communal, et répond à la demande de déplacements quotidiens ou occasionnels dits « modes doux » à l'échelle du territoire traversé, il renforce l'attractivité du territoire et dynamise l'économie locale.

La publicité extérieure est soumise à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. Son installation doit être conforme à des conditions de densité et de format et faire l'objet de déclaration ou d'autorisation préalables en mairie ou en préfecture. Une concertation large sera engagée afin de mettre en place un règlement local de publicité.

Les efforts d'adaptation continueront en matière de stationnement sur voirie et dans les parcs fermés ou souterrains avec toujours pour objectifs de faciliter les déplacements et de redonner de l'espace aux piétons dans le respect de l'environnement. On peut rappeler que la création, en 2010, de la Régie municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS) a permis à la commune de Briançon de reprendre en direct la maîtrise de sa politique de stationnement.

- **Briançon plus attractive**

*En multipliant les aménagements dans les quartiers, Briançon se développe pour le bien de tous. Avec un seul mot d'ordre : partager.*

Des travaux seront entrepris en 2013 au rez-de-chaussée de la Mairie avec pour objectif d'améliorer tant les conditions d'accueil des briançonnais que la qualité des services rendus. Ces travaux consisteront notamment à réorganiser l'espace de travail du service des affaires générales : accueil, standard, état civil, affaires funéraires, passeports, élections.

Quand on évoque l'entretien de la voirie, le fleurissement de la ville, l'aide apportée à l'organisation des spectacles et animations sur le territoire briançonnais, la propreté urbaine, le déneigement, les travaux dans les écoles, la sécurité des bâtiments ...etc., on mesure que les services techniques représentent une pièce essentielle de la politique municipale.

En 2013, l'accent sera mis sur les services de proximité pour permettre notamment aux services techniques de répondre encore mieux aux différentes demandes enregistrées lors des permanences ou des multiples réunions de quartier animées par Monsieur le Maire avec la mise à disposition, comme en 2012, d'une enveloppe budgétaire dédiée à ces demandes.

Les travaux de goudronnage seront poursuivis et la commune réalisera un diagnostic d'accessibilité permettant la réalisation de travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux et sur la voirie communale.

- **Briançon plus dynamique**

*Consciente des défis à venir, Briançon engage un effort sans précédent pour revitaliser l'économie, développer l'emploi et bâtir, avec les briançonnais, une cité florissante.*

Le projet « Cœur de Ville » (cf. Partie VII) présente un défi d'envergure. En effet, avec les élus et les citoyens, l'équipe pluridisciplinaire conduite par Pierre-Louis FALOCI va proposer un **schéma d'aménagement** sur une quinzaine d'années, d'un territoire de plus de 130 hectares compris entre la Grande Boucle, les casernes, le quartier Sainte Catherine et la gare SNCF, incluant également le pied de la station du Prorel et l'entrée de ville du Champ de Mars.

Le projet visera principalement à créer un cœur de ville, repenser le plan de circulation en favorisant les déplacements doux, développer des espaces publics fédérateurs, échafauder des scénarios de reconversion des emprises militaires avec une mixité des fonctions (habitations, commerces, services publics, infrastructures culturelles et espaces verts).

L'année 2013 verra donc s'engager les opérations de réappropriation touristique du secteur du Champ de Mars et de requalification du pied de station avec création de la liaison Prorel.

Toujours en terme de développement et d'attractivité, en lien avec la création d'un nouvel îlot alliant mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle sur l'emplacement de l'ancien bâtiment de la DDE, la commune engagera une opération de restructuration des voiries et du rond-point.

En 2013, afin de dynamiser l'économie locale, et avec l'appui de la commune de Briançon, la CCB ouvrira dès le printemps, une pépinière puis un hôtel d'entreprises sur le site de Berwick.

- **Briançon plus culturelle**

*L'effervescence artistique de Briançon traduit un projet fédérateur : partir à la rencontre de tous les publics. De la culture pour tous.*

Le développement des activités au sein du « Pôle Culture » se poursuivra. En effet, la culture doit participer pleinement à l'attractivité et au développement du territoire.

Grâce à une politique incitative reposant sur la qualité des œuvres présentées (peinture, sculpture, gravure, art textile et photo), une entrée gratuite et une ouverture à l'année, le Centre d'Art Contemporain de Briançon, sur une Place d'Armes entièrement réhabilitée, prolongera en 2013 son renouveau avec l'organisation de nouvelles expositions.

L'année 2013 verra la commémoration des 100 ans de la bibliothèque municipale de Briançon. Cette année sera donc très riche en évènements avec notamment l'organisation, autour du thème du voyage, du festival « Festivalise » avec des ateliers scolaires, un week-end de création de carnets de voyage, et des journées tout public proposant des conférences, des séances de signature, des rencontres d'auteurs, des ateliers et un spectacle. En collaboration avec le collège, le théâtre du briançonnais, l'espace Babylone de la MJC, la bibliothèque organisera également des ateliers avec une classe du collège Vauban pour la création d'une scène Slam au théâtre du Briançonnais dans le cadre du printemps des poètes 2013.

Outre le suivi des opérations prévues par la convention d'objectifs quadripartite pour le sauvetage des fortifications de Vauban (cf. Partie V) et les actions d'animation du patrimoine menées chaque année (visites, publications, évènements), le service du Patrimoine continuera, dans le cadre du plan de gestion du Patrimoine, de développer la thématique de l'influence

militaire sur le développement du territoire avec l'organisation d'un colloque franco-italien à l'occasion de la commémoration de la signature du traité d'Utrecht 1713-2013.

2013, année du tricentenaire de la signature du traité d'Utrecht, rappelle que les terres alpines, sous souveraineté française jusqu'en 1713, sont marquées par une empreinte culturelle commune. Briançon, capitale des Escartons, ancien centre du bailliage des montagnes du Haut Dauphiné, et Chiomonte située aux confins du Dauphiné, souhaitent donc diffuser les valeurs de la paix d'Utrecht. En effet, le traité marque l'essor de la diplomatie en Europe, les techniques et savoir-faire politiques qui ont participé à la construction des dimensions nationale et européenne. Le tricentenaire est donc l'occasion d'engager une réflexion sur l'unité des populations alpines des deux versants des Alpes occidentales dans le cadre d'un processus d'intégration européenne toujours à approfondir.

- **Briançon plus sportive**

*Briançon, la ville qui grimpe, ancre son identité de haut-lieu de l'escalade et de la glisse. Tout en démocratisant l'accès aux pratiques sportives.*

Pour mettre en œuvre sa politique sportive ambitieuse, la commune de Briançon s'appuiera en 2013 sur un « Pôle Sport Santé » restructuré qui sera chargé directement, en plus du fonctionnement régulier des écoles municipales de sport, des interventions dans les écoles et du Centre Médico-Sportif, de la gestion et de l'entretien des équipements sportifs.

De nombreux évènements et manifestations sportives recevront en 2013 l'appui de la ville, comme, par exemple, la course de ski de fond régionale « KO SPRINT » au Quartier Berwick en nocturne, avec en complément l'ouverture de la piste à la population briançonnaise et touristique sur une ou plusieurs soirées, ou bien le mondial de l'escalade en juillet 2013.

En effet, Briançon accueillera pendant une semaine les meilleurs grimpeurs français et mondiaux au travers de trois compétitions (coupe de France Jeune, championnat de France Vétérans et coupe du monde). Les compétitions seront organisées en journée et en nocturne avec un village partenaire et des animations installées au pied du mur d'escalade.

Le Pôle Sport Santé aura également en charge le suivi des actions spécifiques conduites dans le cadre du projet Ville-Santé OMS de la commune de Briançon.

Briançon poursuivra également le soutien des clubs sportifs par le versement de subventions.

La rénovation des équipements sportifs ne sera pas oubliée, avec notamment la réfection des tennis couverts, le remplacement des plafonds suspendus et l'amélioration de la ventilation du centre aquatique ou la poursuite des aménagements dans les gymnases.

## VII)-Le projet urbain « Cœur de Ville »

L'acquisition par la commune de 9 hectares d'emprises militaires en centre-ville libérées par le départ des armées, couplée à la signature du contrat de redynamisation des sites de défense, a donné l'impulsion nécessaire à une réorganisation complète de la cité briançonnaise. Une opportunité exceptionnelle pour en finir avec l'urbanisation morcelée de la ville, qui s'est construite au fil des ans sans réelle vision globale ni cohérence architecturale.

## Septembre 2011

Assistée par la Société Publique Locale d'Aménagement de la Région PACA (SPLA AREA), la commune de Briançon a donc lancé à l'automne 2011 un appel à candidatures européen de concepteurs pour la requalification d'un territoire de 130 hectares compris entre la Grande Boucle, les casernes, le quartier Sainte-Catherine et la gare SNCF. Dans le cahier des charges remis au candidat, les objectifs ont été clairement énoncés : créer un cœur de ville, repenser le plan de circulation en favorisant les déplacements doux, développer des espaces publics fédérateurs, échafauder des scénarios de reconversion des emprises militaires ; la volonté de la commune étant de voir se dessiner un espace urbain totalement réorganisé, en harmonie avec la singularité du site naturel, afin de renforcer l'attractivité de la ville et de revitaliser son tissu économique dans le respect bien sûr des principes du développement durable.

## Décembre 2011

Un jury réunissant architectes, urbanistes, paysagistes, élus et membres de la société civile a sélectionné 3 équipes sur les 30 candidates. Ces 3 finalistes ont rendu leurs copies fin avril.

## Juin 2012

Le 1er juin, le jury a analysé chaque projet sous forme anonyme au regard de critères définis par la collectivité : respect d'une stratégie environnementale et durable, proposition d'un schéma de déplacement dans la ville, mise en oeuvre d'une programmation de commerces, de services, d'activités et de logements ...etc. Puis le jury a rendu un avis motivé ayant abouti à la proposition d'un classement des candidats. Le lauréat du concours a ensuite été désigné.

## Octobre 2012

Le marché de maîtrise d'œuvre urbaine du projet « Cœur de Ville » a ainsi été attribué à une équipe pluridisciplinaire dont le mandataire est Pierre-Louis FALOCI.

La liberté offerte par la proposition de l'équipe conduite par Pierre-Louis FALOCI a fait la différence. En effet, plus qu'un projet clé en mains, la commune souhaitait disposer de souplesse pour permettre un dialogue et une concertation avec les Briançonnais. Il s'agit d'un projet en mouvement que les briançonnais pourront s'approprier. C'est donc une équipe qui a été choisie, une équipe pluridisciplinaire composée d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes, d'experts en déplacement et en développement durable. Rien n'est figé. Tout peut évoluer.

Les nombreuses étapes de ce projet urbain, qui s'étendra au moins sur une période d'une quinzaine d'années, seront jalonnées de réunions d'information publique, d'ateliers participatifs et de visites des casernes. Il s'agit donc d'un projet qui, compte tenu de son ampleur, sera nécessairement placé sous le signe du dialogue et de la concertation.

Ce projet aura ainsi une influence déterminante sur les choix d'investissement de Briançon.